

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE

Stéphanie Truchon 02 40 20 36 66
Nathalie Milsent 06 70 73 40 15
Laurence Le Dréau 02 40 20 37 54

contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

2,00 jour(s) 14 :00 heures

Coût de la formation

700,00€ HT Forfait /personne

Public

Artisans, compagnon ou chef
d'entreprise, conducteur de travaux

Pré-requis

Connaître les métiers de base proches
des technologies faisant l'objet du stage.

Effectif

De 6 à 12 participants maximum

Formateur

Formateurs/consultants- Btherm - EIRL
François Magaldi/Janick CHEVRIER-
Société AZANEO

Moyens pédagogiques et supports

Approche théorique et pratique.
Méthode pédagogique dite active :
apports théoriques, étude de cas, films
et échanges entre les participants.
Mise en oeuvre sur plateforme et
validation des installations par mesure
de débit, de pression.

Equipements de protection individuels :
chaussures de sécurité, gants...

Evaluation

Le QCM, pour valider la mémorisation
du savoir Le QUIZZ

Les résultats des travaux de sous-
groupes en étude de cas

La Restitution des travaux de sous-
groupes des TP

Objectifs de la formation

Objectif général :

Connaître, maîtriser et mettre en oeuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique des bâtiments.

Objectifs de la formation

- Choisir et dimensionner une menuiserie extérieure
- Organiser la mise en oeuvre
- Savoir contrôler sa réalisation
- Conseiller son client sur l'entretien des menuiseries

Programme

JOUR 1

1- Le fonctionnement d'une menuiserie

- 1.1 Les performances d'une menuiserie
- 1.2 Le choix d'une menuiserie
- 1.3 Les pathologies liées à un défaut de conception

2- La menuiserie : composante du système de ventilation

3- Les fermetures

4- La réception du support et le choix du type de pose

- 4.1 Les différents types de pose
- 4.2 La vérification de l'état du support
- 4.3 La prise de cotes

5- La gestion du chantier

JOUR 2

6- La pose

- Les accessoires de pose
- La gestion des interfaces directes

7- Les impacts liés aux défauts de mise en oeuvre

8- Le contrôle et l'autocontrôle

- Les méthodes
- Les outils

9- Le rôle de l'occupant

- Les recommandations d'entretien

Financement des formations FEEBât 2017 :

✓ Pour les entreprises ressortissantes de CONSTRUCTYS (SALARIÉS) :
entreprises de - de 11 salariés : 100 % du coût pédagogique de la formation + forfait de 100 euros/jour/stagiaire

Entreprise de + de 11 salariés : 100 % du coût pédagogique de la formation

Entreprises de + de 300 salariés : 45 % des coûts pédagogiques de la formation

✓ Pour les entreprises adhérentes au FAFCEA (NON SALARIÉ) : 100% du coût pédagogique de la formation

✓ Pour les entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME : Les formations de 2017 seront prises en charge au minimum à 45% des coûts pédagogiques. Contactez votre AGEFOS.

✓ Autres OCPA : Se reporter aux conditions habituelles

Les conditions de prise en charge peuvent être revues en fonction des moyens disponibles, une part pouvant alors rester à la charge de l'entreprise.